



Le récent coup d'État militaire au Niger, qui a vu les forces armées renverser le président Bazoum et prendre le pouvoir, a suscité une réaction internationale. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) menace d'intervenir militairement pour rétablir l'ordre constitutionnel.

Cependant, certains experts, comme le politologue camerounais Valère Bessala, remettent en question cette position, soulignant que la Cédéao n'a pas été aussi prompt à agir contre les djihadistes qui menacent la région.

Contexte du coup d'État

Le Niger, pays d'Afrique de l'Ouest en proie à l'instabilité politique et à la menace terroriste, a été le théâtre d'un coup d'État militaire le 26 juillet 2023. Les militaires, dirigés par le général Abdourahamane Tchiani ont renversé le président élu Mohamet Bazoum et ont pris le contrôle du pays. Le coup d'État a été justifié par les putschistes comme une réponse à la corruption généralisée et à l'inefficacité du gouvernement précédent dans la lutte contre les djihadistes.

Réaction de la Cédéao

La Cédéao, une organisation régionale composée de quinze pays d'Afrique de l'Ouest, a

rapidement condamné le coup d'État et a menacé d'intervenir militairement pour rétablir l'ordre constitutionnel. Cette réaction a été soutenue par de nombreux pays et organisations internationales, qui considèrent le renversement d'un gouvernement élu comme une violation de la démocratie et de l'État de droit.

Le dilemme de la Cédéao

Cependant, certains experts, comme le politologue camerounais Valère Bessala, remettent en question la position de la Cédéao. Ils soulignent que l'organisation n'a pas été aussi proactive dans la lutte contre les groupes djihadistes qui opèrent dans la région, malgré les appels répétés des pays concernés. Selon Bessala, la Cédéao devrait plutôt soutenir le droit du peuple nigérien à disposer de lui-même, tel que stipulé dans la charte des Nations Unies.

Le droit à l'autodétermination

Le droit à l'autodétermination est un principe fondamental du droit international, qui reconnaît le droit des peuples à décider de leur propre destin. Dans le cas du Niger, certains soutiennent que le coup d'État est une manifestation de la volonté du peuple nigérien de se débarrasser d'un gouvernement corrompu et inefficace. Ils estiment que la Cédéao devrait respecter ce droit et permettre au peuple nigérien de décider de son avenir politique.

Le coup d'État au Niger a mis la Cédéao face à un dilemme délicat entre la restauration de l'ordre constitutionnel et le respect du droit à l'autodétermination du peuple nigérien. Alors que certains soutiennent l'intervention de la Cédéao pour rétablir la démocratie, d'autres estiment que l'organisation devrait plutôt se concentrer sur la lutte contre les djihadistes qui menacent la région. La résolution de ce dilemme aura des implications importantes pour la stabilité politique et la sécurité dans la région de l'Afrique de l'Ouest.